

# AVIS SUR LE PCAET de la CAPI



*Novembre 2019*

---

## INTRODUCTION

Le Conseil de Développement Nord Isère (CDNI) a été sollicité par le Président de la CAPI pour émettre un avis sur le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial 2019-2025 du territoire de l'agglomération arrêté en juin 2019.

L'avis officiel du CDNI sera intégré, avec l'ensemble des avis des personnes publiques associées, de l'autorité environnementale et du résultat de la consultation publique, au PCAET 2019 – 2025 définitif qui sera présenté au cours du premier trimestre 2020 au Conseil Communautaire de la CAPI pour adoption.

## 1. AVIS GENERAL SUR LE PCAET

### UNE METHODE ET UN CADRE GENERAL QUI SATISFONT LES MEMBRES

Le CDNI salue la méthode employée pour construire ce PCAET et apprécie la variété des approches et des thématiques inscrites dans ce plan. Cependant, et probablement parce que les porteurs des projets identifiés sont responsables de leur projet propre et non de l'ensemble du PCAET, le CDNI regrette qu'il n'apparaisse pas une approche transversale qui aurait donné de la cohérence entre ces projets. En effet, une entreprise porteuse d'un projet aura tendance à faire réussir son projet au détriment d'un autre. Le CDNI pense que cette approche en "silo", sans axe prioritaire clairement affiché, risque de conduire à un manque de cohérence dans le plan lui-même. Chacune de ces actions a été analysées par les membres du CDNI, et leurs conclusions sont données en annexe à ce document.

En complément, le CDNI souhaite expliciter ses réflexions sur 5 thèmes qu'il a souhaité traiter en complémentarité et en cohérence :

- La réduction à la source de plastiques et des déchets
- La méthanisation
- Le développement et mobilité
- L'aménagement
- Energie et bâtiment

[1]

#### 1) Sur la réduction des déchets

La première action serait de ne pas produire de déchets ! Ensuite il faudrait grandement améliorer le tri. La performance de la CAPI est faible sur ce sujet. Ce qui manque : un fil conducteur qui entraînerait tout le monde et avec de la visibilité dans les l'actions. Il conviendrait d'inciter aux achats en vrac et éviter l'incinération des déchets alimentaires en encourageant le compostage. La distribution de poules, selon certaines dispositions est également un moyen de recycler les fermentescibles. Par ailleurs, il faudrait arrêter l'enfouissement des plastiques et autres « encombrants » mis en déchetterie et les orienter vers l'incinérateur.

#### 2) A propos d'énergies

Le CDNI recommande une grande vigilance à l'égard du développement des outils de méthanisation. En effet il ne doit pas progresser à la faveur d'une réorientation des cultures alimentaires vers des cultures énergétiques. Le foncier agricole doit rester prioritairement axé sur l'alimentation humaine et animale. Ceci permet d'organiser des filières courtes et de travailler au rapprochement entre agriculteurs et consommateurs. Par ailleurs, la majeure partie des propositions "ENR" concernent le photovoltaïque, mais il n'est jamais fait mention de l'énergie grise des panneaux PV, ni du solaire thermique pourtant efficace.

#### 3) Pour une mobilité durable

La pollution de l'air est liée fortement au transport et à la mobilité. Ainsi le CDNI est favorable à la mise en œuvre de la limitation de la vitesse sur l'A43 ; ce point étant aussi déjà inscrit au plan climat. De manière générale le CDNI est favorable à la conception et au déploiement de pôles d'échanges multimodaux en lien avec la métropole de Lyon, sans oublier la mise en œuvre de plan de mobilité avec les AOM pour améliorer les trajets domicile-travail.

#### 4) Concernant les aménagements

Pour les zones de captage d'eau : les rendre fiables et les protéger sans oublier la valorisation des marais de Bourgoin qui constituent un espace naturel de première importance et dont la gestion va revenir à la CAPI.

Il semble également important au CDNI que les communes de la CAPI favorisent le développement des jardins familiaux. En effet, outre l'impact éducatif en faveur de pratiques écologiques responsables, notamment auprès des plus jeunes...mais pas seulement, ils favorisent les liens sociétaux et les partenariats avec les agriculteurs locaux tout en approvisionnant les filières courtes et des épiceries solidaires.

#### 5) Energie et Bâtiment

Concernant les construction neuve, les rénovations ; soutien de formation et montée en performance des artisans du bâtiment. Actuellement la qualité des travaux en matière de performance énergétique est mesurée à l'instant T, mais aucun contrôle à postériori de cette performance à N+1. Il conviendrait de travailler avec la filière des intervenants et par exemple, s'assurer que les vérifications réglementaires sont bien conduites pour les permis de construire, notamment lors de leur instruction. La démarche d'économie circulaire et de valorisation des matériaux de construction originaires du territoire doit être une priorité pour abaisser l'emprunte carbone liée aux déplacements des produits pondéreux.

Pour l'injection des énergies issues de la méthanisation et des énergies renouvelables (photovoltaïque, éolien...) quid de l'expertise des capacités des réseaux, notamment des villes nouvelles, à absorber les retours en électricité et gaz ? Notre questionnement à propos de ces deux énergies est essentiellement d'ordre technique.

En effet si les « retours » gaz sont techniquement possibles sur un réseau de distribution, il y aurait nécessité d'un réseau "retour" spécifique pour diriger le "méthane-végétal" vers une station de traitement pour le rendre apte (chimie, odeur, pression) à être "mélangé/dosé" en toute sécurité avec le gaz naturel "méthane-géologique" que GRDF distribue. Ceci risque probablement de condamner l'idée des micro-méthaniseurs !

Concernant les « retours » d'électricité, ceux-ci sont toujours possibles pour l'électricité, y compris sur les réseaux Moyenne tension (moyenne tension, en amont des transformateurs) /Basse tension (230v et triphasé) alimentant les particuliers. Ceci est vrai notamment en périmètre de ville nouvelle où les réseaux électriques sont récents et présumés en bon état d'entretien (construits dans les années 70/80, spécialement pour répondre au "Tout électrique").

En outre, alors que l'énergie n'est vue que sous l'angle de l'énergie consommée, quelle réflexion et ou action relative au coût de l'énergie grise (construction et recyclage des matériaux, notamment pour les panneaux photovoltaïques) ? particulièrement en vue de la Re2020.

### **DES THEMATIQUES PEU OU PAS EVOQUEES**

Dans ce document, il apparaît au CDNI que certains éléments manquent ou sont évoqués de manière bien trop succincte à savoir :

- La sensibilisation, la valorisation éco citoyenne et l'attention en terme de développement durable à propos des marais de Bourgoin. La proximité d'un tel biotope représentant près de 180 km de rivières et de canaux est un support pédagogique remarquable pour sensibiliser les populations aux nuisances des déchets, à la qualité de l'eau, à la réalité du monde rural et au lien entre agriculture et alimentation de proximité tout en sensibilisant à la mobilité.
- Les jardins familiaux, porteurs de valeurs et facteur d'éducation en faveur de pratiques écologiques responsables.
- Les financements des différentes actions et des besoins induits, avant et pendant, et jusqu'à leur réalisation.
- La transversalité des sujets et des actions portées par un acteur autre que la CAPI, quels leviers/pouvoirs disposent l'agglomération pour s'assurer que l'intérêt collectif est bien privilégié ?
- Au niveau de la collecte et du recyclage des déchets et ordures ménagères, le territoire dispose d'une marge de manœuvre importante ; les habitants devraient être impliqués de manière plus directe (les contraintes et les accompagnements sont les seules sources d'actions efficaces)

Ce sont autant de questions qui paraissent importantes et qui méritent qu'on s'y intéresse.

## 2. RETOUR SUR CHACUNE DES ACTIONS

### ACTION 1 : AGRICULTURE & ALIMENTATION

### ACTION 2 : AMENAGEMENT & ESPACES PUBLICS

### ACTION 3 : ANIMATION

### ACTION 4 : BÂTIMENTS

### ACTION 5 : DECHETS

### ACTION 6 : ENERGIES RENOUVELABLES

### ACTION 7 : MOBILITE

Nous prions le lecteur de bien vouloir consulter les avis et commentaires des joints en annexe.

## CONCLUSION

Le CDNI rend un avis favorable pour ce PCAET qui lui semble aller dans la bonne direction, sous réserve des différentes remarques faites ci-avant. De façon globale, la présentation est parfois trop généraliste ou découpée par action. Ceci entraîne des fois l'absence de lisibilité auprès des différents acteurs du territoire. Cependant la démarche est réaliste. Dans ce cadre, il faudrait agir davantage sur la nécessité du changement de comportement des habitants et intégrer aussi le changement climatique au niveau des transports.

Le CDNI se tient prêt à participer à certaines actions, voire des animations dans le cadre de la démarche de suivi et d'animation de ce PCAET.

